



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 081-218101632-20260223-2026_DEL07-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

2026 / 01 / 07

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026
Date d'Affichage : 17 FEVRIER 2026
Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine
BARENS Janine par AMALRIC André
ROQUES Christine par BANCAL Philippe
GORIN Serge par LOUP Karine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

Étaient absents :

MARTIN Michel
PUECH Benoît

OBJET : Aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15 décembre 2010 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'élimination des nids de frelons asiatiques,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du Mercredi 18 février 2026,

Vu le dossier de demande déposés par une administrée ci-après désignée,

DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- **D'accorder** l'aide financière suivante :

N°	BENEFICIAIRES		MONTANT INTERVENTION	SUBVENTION ATTRIBUÉE
	Nom	Adresse		
2026-01	Mme Véronique NOBRE	23 boulevard Albert 1er	130,00 €	75,00 €
			130,00 €	75,00 €

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.